



Nos experts à votre disposition

SERVICES INCLUS DANS VOTRE ADHÉSION COLLECTIVE
(Conseil syndical / Syndicat coopératif / Syndic non professionnel / Groupe)

VOUS POUVEZ LES JOINDRE PAR E-MAIL :

Juristes : juridique@arc-copro.fr	Experts techniques/bâtiment : technique@arc-copro.fr
Experts Syndics non professionnels : syndicnonpro@arc-copro.fr	Experts comptes de copropriété : comptes@arc-copro.fr

Accueil : contact@arc-copro.fr

VOUS POUVEZ LES JOINDRE PAR TÉLÉPHONE AU **01 40 30 12 82**

DOMAINE DE COMPÉTENCE	CRÉNEAUX DES RENDEZ-VOUS Physique / Visio / Téléphonique	LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE Mise en relation avec un expert
JURISTES Contrat de syndic, assemblée générale, conseil syndical...	Du lundi au vendredi 9h/10h/11h et 14h/15h/16h	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45 (16h45 le vendredi)
DROIT SOCIAL Contrat de travail, avenant, rupture du contrat de travail...	2 demi-journées par mois	
COMPTABILITÉ Écritures comptables, lecture des annexes...	1 fois par semaine 10h/11h/12h/14h/15h/16h	
ASSURANCES Contrat MRI, gestion des sinistres	1 demi-journée par mois	
ARCHITECTES Rénovation, marchés de travaux, AMO..	Du mardi au vendredi 9h/10h/11h et 14h à 17h (RDV de 30mn l'après-midi uniquement par téléphone)	
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE Isolation, chauffage, énergies, eau..	Le lundi 14h/15h/16h/17h	Le lundi de 9h à 13h
INGENIERIE FINANCIERE Financement des travaux, emprunt collectif, subventions..	1 ^{er} mardi du mois 10h/11h/12h	
ASCENSEURS Contrat de maintenance, entretien, sécurité	1 ^{er} mercredi du mois 9h/9h30/10h/10h30	
TECHNIQUE & EQUIPEMENTS Réseau électrique, sécurité incendie, maintenance chaufferie, VMC, climatisation, borne recharge électrique, portail...	Mercredi et jeudi 9h/10h/11h	Mercredi et jeudi de 14h à 17h
GÉOMETRE État descriptif de division, grille de charges, délimitations parcellaires	2 demi-journées par mois	
PÔLE SYNDICS NON PROFESSIONNELS Assistance juridique, administrative, comptable	Du lundi au Jeudi 9h/18h	Le vendredi de 9h à 12h